



# L'ÉCOLE Syndicaliste

N° 440  
février 2022

# SNUDI FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des Écoles, Psy-EN & AESH du 1<sup>er</sup> degré - Force Ouvrière

Création des postes nécessaires,  
Recrutement d'enseignants sous statut,  
Augmentation des salaires...

# MAINTENANT !



Bordeaux



## salaires

## 27 janvier : une mobilisation conséquente !

**J**eudi 27 janvier les salariés, du public comme du privé, et la jeunesse étaient appelés à la grève et aux manifestations par les organisations syndicales FO, CGT, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, VL, MNL pour revendiquer notamment l'augmentation générale des salaires.

Au lendemain de cette journée de mobilisation, les organisations se félicitent d'une mobilisation conséquente :

« La mobilisation du 27 janvier 2022 a permis la convergence des différentes professions, de la jeunesse concernant les aspirations salariales.

Plus de 150 000 manifestants, avec de multiples débrayages sur les lieux de travail, ont pu porter haut et fort les questions sociales et salariales si prégnantes pour la majorité de la population.

Les salariés, du secteur public comme du privé, les retraités, les jeunes en formation partagent toutes et tous une même priorité sur l'augmentation générale des salaires, du SMIC, des pensions, des minimas sociaux, allocations, bourses étudiantes, ainsi que le dégel du point d'indice.

Force est de constater que c'est l'évolution des revenus par rapport à l'inflation qui est déterminante. C'est un levier essentiel pour le pouvoir d'achat des ménages et pour agir sur la répartition entre les revenus du capital et du travail.

L'enjeu majeur est donc de combattre la stagnation des salaires plus que d'agir sporadiquement sur l'évolution des prix. »



Dans le cadre de cette journée interprofessionnelle, les AESH étaient appelés à la grève par une intersyndicale FSU, FO, CGT Educ'action, SUD Éducation et SNCL pour exiger notamment :

- l'augmentation des rémunérations de toutes et tous les AESH sur toute leur carrière, avec comme objectif l'alignement sur la grille de catégorie B ;
- la garantie de la possibilité de travailler à temps complet pour vivre dignement de leur travail ;
- l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens ;
- la création d'un véritable statut de la Fonction publique pour reconnaître le métier d'AESH.

Le SNUDI-FO, avec sa fédération la FNEC FP-FO, a pris toute sa place dans la préparation et la réussite de cette journée, en multipliant, dans le prolongement de la grève du 13 septembre, les tournées d'écoles, les réunions d'information syndicale, les assemblées générales.

La question de l'augmentation immédiate des traitements demeure en effet centrale pour les personnels.

Alors que les prix flambent, rappelons que :

- la valeur du point d'indice est gelée quasiment sans interruption depuis 2010 ;
- les fonctionnaires ont perdu 21,68% de leur pouvoir d'achat depuis 2000 ce qui signifie par exemple, qu'il faudrait à un professeur des écoles au 11<sup>e</sup> échelon de la classe normale une augmentation de 683,72 € brut par mois pour avoir le même pouvoir d'achat qu'en 2000 !

Le SNUDI-FO revendique :

- une augmentation de 21 % de la valeur du point d'indice pour rattraper les pertes accumulées depuis plus de vingt ans !
- une augmentation immédiate indiciaire de 183 € net par mois pour tous (enseignants, PsyEN, AESH) comme l'ont obtenu les hospitaliers !
- un vrai statut de la Fonction publique et un vrai salaire pour les AESH ! ■



Frédéric VOLLE  
Secrétaire général  
du SNUDI-FO

## Grève du 13 janvier : un encouragement à faire valoir nos revendications !

**P**andémie ou pas, ce gouvernement n'aura pas ménagé ses coups contre les garanties collectives et les services publics. Rappelons que depuis le début du quinquennat, ce sont près de 18 000 lits d'hôpitaux qui ont été fermés ! Et aujourd'hui, si les hôpitaux sont saturés, si des opérations sont déprogrammées, cela a beaucoup plus à voir avec le manque de lits, le manque de personnels qu'avec l'afflux de malades du Covid.

Et c'est d'ailleurs au nom d'une situation intenable dans les hôpitaux qu'il a lui-même créée que ce gouvernement multiplie les restrictions et les mesures liberticides, comme le pass sanitaire puis le pass vaccinal dont le SNUDI-FO exige l'abandon.

### Saccage de l'hôpital public, saccage de l'École publique...

Le parallèle avec l'École est saisissant. Si des milliers de classes ont fermé chaque jour depuis la rentrée de janvier, au moment où le ministre prétendait laisser les écoles ouvertes, c'est bien la conséquence du manque d'enseignants sous statut, du manque de remplaçants !

Et pourtant, ce saccage ne leur suffit pas, ils continuent... Vous lirez en pages 8 et 9 la rentrée 2022 catastrophique que prépare le ministre Blanquer. Conséquence de la dotation ministérielle indigente, c'est une avalanche inédite de fermetures de classes qui est aujourd'hui actée dans les départements !

Aucune création de classe en Haute-Loire, 12 fermetures en Corrèze, 178 dans les Hauts-de-Seine, 207 dans le Rhône... aucun département n'est épargné par la mécanique infernale déclenchée par le ministre Blanquer !

Et ce gouvernement ne ménage pas plus les agents que le service public, qu'il est en train de détruire méthodiquement : pour la première fois, un quinquennat présidentiel se sera déroulé sans la moindre augmentation de la valeur du point d'indice... alors que les prix ne cessent de flamber !

Et pourtant, dans cette situation difficile, les personnels résistent. Leur colère a explosé lors de la grève massive du 13 janvier où se sont exprimés le ras-le-bol des protocoles inapplicables, l'exigence de recrutement d'enseignants sous statut pour assurer les

remplacements, la demande d'une augmentation immédiate des salaires... Incontestablement, la puissance de la grève a déstabilisé le gouvernement.

### Grève du 13 janvier : le ministre contraint de recruter les listes complémentaires !

Sous pression, Castex et Blanquer, ont notamment été contraints d'annoncer le recrutement immédiat de tous les candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires en tant que fonctionnaires stagiaires...

C'est une première victoire à mettre au compte de la mobilisation, de la ténacité du SNUDI-FO et de la FNEC FP-FO qui n'ont cessé de réaffirmer cette revendication, même lorsque le ministre indiquait que c'était impossible, que ce n'était pas règlementaire...

Pour autant, tout n'est pas réglé ! Dans de nombreux départements les listes complémentaires sont limitées, voire inexistantes et les écoles restent exsangues. C'est pour cela que la FNEC FP-FO a demandé à être reçue en urgence par le ministre.

Toujours aucune réponse sur les salaires ! Toujours aucune réponse aux revendications des AESH, maintenus sous le seuil de pauvreté !

Dès la rentrée des vacances de février, les syndicats départementaux du SNUDI-FO vont s'attacher à multiplier les tournées d'école, les réunions syndicales de manière à discuter avec les collègues, à recenser les revendications et à les faire valoir au côté des personnels !

Elections présidentielles ou pas, il n'y aura pas de trêve pour la défense des revendications ! ■



#### SNUDI-FORCE OUVRIÈRE

6/8, rue Gaston LAURIAU  
93100 MONTREUIL  
Tél : 01 56 93 22 66  
E-mail :  
snudi@fo-fnecfp.fr

Directeur de la publication :  
Frédéric VOLLE

Rédacteur en chef :  
Jérôme THÉBAUT

Imprimerie :  
Parlons d'Image  
12, rue Notre-Dame des Victoires  
75002 PARIS

Gratuité pour les adhérents

ISSN : 2492-2722  
CPPAP : 0423S06996

## sommaire

page 2 - Salaires  
page 3 - Édito  
pages 4 & 5 - Grève jeudi 13 janvier  
page 6 - Liste complémentaire  
page 7 - Carte scolaire  
pages 8 & 9 - Dossier postes (à afficher  
en salle des maîtres)

pages 10 & 11 - Actualité des syndicats  
départementaux  
page 12 - AESH  
page 13 - Conditions de travail  
page 14 & 15 - Direction d'école  
page 16 - Mouvement 2022 & Classe  
exceptionnelle

## grève

## Grève jeudi 13 janvier : l'explosion de colère !

300 à Agen, 600 à Albi, 1 000 à Amiens, 1 500 à Angers, 1 000 à Avignon, 3 000 à Bordeaux, 500 à Bourg-en-Bresse, 2 000 à Brest, 400 à Calais, 2 000 à Clermont-Ferrand, 300 à Digne, 800 à Dijon, 300 à Guéret, 1 000 à Laval, 3 000 à Lyon, 2 000 au Mans, 800 à Metz, 1 300 à Nîmes, 1 500 à Poitiers, 400 à Privas, 500 au Puy, 800 à Quimper, 4 000 à Toulouse, 1 500 à Tours, 300 à Versailles... les personnels de l'Éducation nationale (enseignants, AESH, PsyEN...), bien souvent avec des parents d'élèves à leur côté, ont manifesté nombreux jeudi 13 janvier !

75 % des enseignants du 1<sup>er</sup> degré étaient en grève pour exiger l'arrêt des protocoles inapplicables, des recrutements sous statut en urgence, une augmentation des salaires...

**A** lors que le ministre a publié la veille de la rentrée un nouveau protocole, qui à l'instar de tous ceux qui l'ont précédé, fait reposer la responsabilité de la gestion de la situation actuelle sur les personnels, et en particulier sur les directeurs, la situation est rapidement devenue intenable dans les écoles.

**Des milliers de classes fermées faute de remplaçants !**

Le ministre Blanquer claironne sa volonté de garder les écoles et les classes ouvertes... mais c'est très exactement le contraire qui s'est passé !

Dans chaque département, ce sont des centaines de classes qui ont fermé faute de remplaçants ! Des milliers d'élèves ont été renvoyés chez eux au mépris du droit à l'instruction.

Pas plus qu'il n'acceptait que les élèves ne s'entassent au fond des classes, le SNUDI-FO n'a accepté qu'ils soient renvoyés chez eux dans le plus grand chaos !

C'est pour cette raison que le SNUDI-FO, au moment où le ministre poursuit ses appels désespérés pour trouver des contractuels, voire des retraités pour remplacer des collègues absents, a mis en avant la revendication de recrutement immédiat des candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires, et le réabondement de celles-ci.

**Des protocoles inapplicables !**

Les protocoles du ministre combinés au manque de personnels ont ainsi créé une pagaille indescriptible dans les écoles.

Les enseignants, et notamment les directeurs, se sont retrouvés contraints d'annoncer au jour le jour les fermetures de classes aux parents d'élèves ou d'essayer de les joindre, de contrôler les attestations sur l'honneur, de ne faire classe qu'avec des effectifs fluctuants...

Dès avant les vacances de Noël, le SNUDI-FO avait interpellé le ministre sur ces questions dans une lettre ouverte en citant des témoignages de directeurs :

« Depuis plusieurs mois, notre charge de travail ne cesse d'augmenter. Nous faisons dans nos écoles des efforts d'adaptation à des protocoles exigeants et changeants. »

« Je dois gérer la vérification des tests pour le retour au compte-goutte des élèves. »

« Je dois éditer des courriers nominatifs pour les familles et informer la cellule covid. »

« Je dois gérer les parents mécontents quand on leur annonce la fermeture immédiate de la classe de leur enfant qui veulent dans la minute (car ils en ont besoin) le courrier nominatif pour leur employeur. »

« Ce rythme effréné n'est pas tenable. »

Le SNUDI-FO y exigeait le respect du statut des professeurs des écoles, du décret de 1989 qui définit les prérogatives des directeurs et revendiquait de réelles mesures de protection en lieu et place des protocoles inapplicables.



## grève

## Grève jeudi 13 janvier : l'explosion de colère !



Lyon

## Dès la rentrée, l'explosion de colère !

Dès la rentrée de janvier, la colère contre le ministre et ses protocoles a explosé.

Des collègues de Toulouse, avec le SNUDI-FO et le soutien de la FCPE ont décidé la grève pour le 13 janvier afin d'exiger que les collègues, enseignants ou AESH, soient remplacés ! Partout le SNUDI-FO a réuni les personnels, a établi avec eux les revendications, a proposé des initiatives de mobilisation.

C'est ainsi que le SNUDI-FO a largement contribué à ce que la colère des personnels s'exprime et débouche sur une grève puissante jeudi 13 janvier.

## Des milliers d'écoles fermées le 13 janvier

Ce jour-là, des milliers d'écoles étaient fermées, 75% des collègues étaient en grève et ont manifesté nombreux partout en France. Les

pancartes rédigées par les personnels exprimaient le rejet des protocoles Blanquer, la nécessité de recruter des personnels sous statut pour remplacer les enseignants absents, l'exigence d'augmentation des salaires...

De multiples assemblées générales se sont réunies dans les locaux syndicaux et parfois en extérieur pour faire le point sur cette journée, débattre des revendications et discuter des suites de la mobilisation...

Dans la soirée, le premier ministre Castex et le ministre Blanquer étaient contraints de recevoir les organisations syndicales et la FCPE.

Le recrutement de tous les candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires en tant que fonctionnaires stagiaires, annoncé à cette occasion, est une victoire à mettre au compte de la mobilisation et de l'activité du SNUDI-FO.

Pour autant, au vu du nombre de classes sans remplaçants, le compte n'y est pas loin s'en faut ! ■



Agen

## Après la grève... quelles réponses de Castex et Blanquer ?

**A**u soir de la grève du 13 janvier, Castex et Blanquer ont donc été contraints de recevoir les organisations syndicales. Pour quelles réponses ?

Sur la question des postes et des recrutements immédiats, la totalité des enseignants inscrits sur les listes complémentaires des concours seront recrutés en tant que fonctionnaires. La FNEC FP-FO, qui porte cette revendication depuis des mois, prend acte de cette annonce qui constitue une victoire à mettre au compte de la grève (voir page 6), mais constate qu'elle ne concerne que le 1<sup>er</sup> degré. De plus il n'est pas question de réabonder ces listes complémentaires, alors qu'elles sont inexistantes dans de nombreux départements.

Mais les ministres confirment aussi la multiplication du recours aux emplois précaires et sous-payés : 3 300 contractuels « pour la période à venir », 1 500 AED « jusqu'à la fin de l'année scolaire »,

1 500 vacataires pour l'aide administrative. Bref, la précarisation de l'Éducation nationale se poursuit...

Aucune annonce sur la question salariale malgré les revendications portées par la FNEC FP-FO ! Alors que le point d'indice est gelé depuis 2010, que les fonctionnaires ont perdu 21 % de leur pouvoir d'achat depuis 2000, que les hospitaliers ont pu obtenir une augmentation indiciaire nette de 183 € par mois... toujours rien pour les personnels de l'Éducation nationale mis à part la réactivation jusqu'au mois de février de la prime pour l'accueil des enfants prioritaires ! Inacceptable !

Le 1<sup>er</sup> ministre confirme le maintien du protocole Blanquer, qui sera donc suivi d'une 51<sup>e</sup> puis d'une 52<sup>e</sup> version tout aussi inapplicables que les précédentes. Il promet la livraison de masques chirurgicaux pour fin janvier, ce que l'on savait déjà, et des masques FFP2 pour les enseignants de maternelle. ■

## liste complémentaire

### Une première victoire !

**L**a grève historique du 13 janvier a ébranlé le gouvernement. Le ministre et le premier ministre ont été contraints de concéder le recrutement de la totalité des plus de 800 candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires afin de tenter de répondre aux problèmes de remplacement.

Concrètement, les lauréats des listes complémentaires sont appelés pour effectuer un service à mi-temps ou temps plein en fonction de leur situation avec un report de leur année de stage de formation à l'année scolaire prochaine.

Ce recours aux listes complémentaires, qui était refusé par le ministre depuis plusieurs années, rétablit enfin le fonctionnement réglementaire qui permet de pourvoir aux besoins en recrutant des personnels sous statut.

Il est bien entendu à mettre au crédit de la mobilisation mais également des initiatives (audiences ministérielles, locales, rassemblements des collègues sur liste complémentaire...) prises par le SNUDI-FO avec sa fédération la FNEC FP-FO, qui n'a jamais cessé de réaffirmer cette revendication, quand d'autres organisations nous expliquaient qu'elle n'était pas « réaliste ».

Toutefois, ce recours aux listes complémentaires ne permet pas de résoudre les problèmes de remplacement puisqu'elles sont parfois totalement insignifiantes.

Le SNUDI-FO exige donc le réabondement immédiat des listes complémentaires.

Cette disposition réglementaire est très simple : il suffit de descendre dans le classement des lauréats du concours. Dans certaines académies, la mise en place d'un concours extraordinaire peut s'avérer plus pertinente. ■



### Pour le retour au recrutement à Bac +3 !

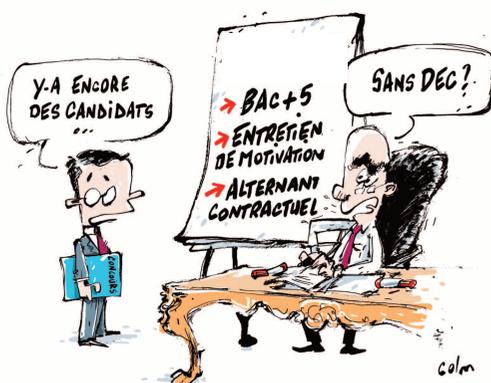
**C'**est un fait : la réforme de la masterisation avec son recrutement à Bac+5 vide les concours de ses candidats. Le SNUDI-FO, avec sa fédération la FNEC FP-FO, s'est opposé à la masterisation des concours d'enseignement en 2009-2010.

Cette réforme a eu pour conséquence de diviser le nombre de candidats aux concours par deux. Dans certaines académies, le nombre de lauréats est systématiquement inférieur au nombre de postes offerts au concours. Cela développe de fait la contractualisation, ce qui s'inscrit parfaitement dans la mécanique de la loi de transformation de la Fonction publique !

La réforme du ministre Blanquer dite « de la formation des enseignants » amplifie ce phénomène. La situation pour la prochaine rentrée est encore plus inquiétante puisqu'avec le décalage du concours à Bac+5, seuls ceux qui auront échoué au concours l'année dernière seront en mesure de candidater. Ce faible vivier de candidats prépare un recrutement encore plus faible.

Si l'on ne veut pas d'une rentrée 2022 qui vire à la catastrophe, si l'on veut des recrutements massifs de personnels sous statut dès maintenant, il faut en finir avec la masterisation et la réforme Blanquer de la formation initiale.

Les promoteurs de la masterisation vantaient la « revalorisation » des salaires à l'entrée dans le métier. 12 ans plus tard, la titularisa-



tion s'effectue à Bac + 6 et le salaire du néo-titulaire s'élève royalement à 1,2 SMIC ! Dans des conditions pareilles, les candidats ne vont pas se bousculer au portillon !

Il faut donc permettre d'urgence le recrutement statutaire à Bac+3 pour rouvrir les vannes des concours, en finir avec ce parcours du combattant pour les jeunes qui se destinent à exercer dans l'Éducation nationale et leur garantir une véritable formation pendant l'année de stage, avec de réelles augmentations de salaires pour tous ! ■

Une audience a été demandée en urgence au ministre. La **FNEC FP-FO** y portera les revendications suivantes :

- ▶ Réabondement des listes complémentaires ! Mise en place de concours exceptionnels si nécessaire !
- ▶ Réemploi et titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent !
- ▶ Création des postes nécessaires ! Aucune fermeture de classe !
- ▶ Abrogation de la masterisation et de la réforme Blanquer des concours !

## Yonne

### 12 premières écoles sauvées !

**L**es organisations syndicales SNUDI-FO, SNUipp-FSU, SE-UNSA, CGT Educ'action, SGEN-CFDT et SUD Education ont appelé à un rassemblement devant la DSDEN mercredi 26 janvier contre les suppressions de postes et les fermetures de classes, pour la création de tous les postes nécessaires !

Une centaine de personnes étaient rassemblées, près de quinze écoles représentées.

Des délégations d'enseignants, parents et élus ont été reçues par l'IA-DASEN et le secrétaire général. Le SNUDI-FO 89 était présent pour les soutenir et les accompagner.

Cette mobilisation importante prouve une chose : la dotation en postes est insuffisante. Les représentants FO continueront à défendre chaque école lors des prochaines instances.

Suite au rassemblement, aux audiences et aux interventions des représentants FO en groupe de travail, 12 écoles menacées de fermetures sont sauvées à Gurgy, Venoy, Champignelles, Diges, Bléneau, Toucy, Mailly-la-Ville, Sormery, Paron et dans les RPI Pontigny/Rouvray/Venouse, Champlost/Venizy, Esnon/Ormoy.

La mobilisation des enseignants, parents, élus et la pugnacité de FO paient. Mais il reste encore 18 écoles dans la liste des fermetures. C'est inadmissible !

Les représentants du SNUDI-FO 89 voteront contre le projet de carte scolaire car il est impensable pour nous de fermer des classes



Auxerre

alors que nous sommes dans une période qui révèle la nécessité criante de services publics forts. Les fermetures de classes impliquent forcément une dégradation des conditions de travail pour les enseignants, mais aussi des conditions d'accueil et d'apprentissage pour les élèves. Malgré les difficultés croissantes, rien n'est fait. Il y en a assez !

Le SNUDI-FO 89 organise un nouveau rassemblement dans la cour de la DSDEN à Auxerre (25 avenue Pasteur) mercredi 2 février à 14h.

Non aux fermetures de classes ! Des moyens, des postes pour les écoles ! ■

## Indre-et-Loire

### Une centaine devant la préfecture !

**S**uite à l'annonce du projet de carte scolaire de l'IA-DASEN, près de 100 manifestants se sont rassemblés devant la préfecture mercredi 19 janvier. C'est en effet au moins 100 postes qui manquent au département :

- 44 postes de remplaçants manquant dans le 37 pour être dans la moyenne nationale ;
- 11 postes vont être pris pour l'augmentation des décharges de directeurs ;
- des postes pour alléger les effectifs GS / CP / CE1 ;
- des postes d'enseignants spécialisés (dont RASED).

Mais le ministre n'attribue qu'un seul poste pour l'Indre-et-Loire !

Lors du rassemblement, l'adjointe de l'IA-DASEN informait le SNUDI-FO que personne ne serait reçu et qu'éventuellement une "délégation commune représentative" serait entendue à la DSDEN !

Face à cette décision méprisante, le SNUDI-FO a répondu qu'il n'accepterait pas que l'IA-DASEN ne reçoive pas toutes les délégations alors que celui-ci avait appelé le syndicat la veille pour enfin accéder à sa demande. L'obstination du SNUDI-FO a payé puisque les délégations qui le souhaitaient ont pu être reçues entre 17h et 20h30 à la DSDEN en présence du SNUDI-FO qui les a soutenues. ■

## Eure

### Rassemblement devant la DSDEN

En pleine carte scolaire, le mercredi 26 janvier, à l'initiative du SNUDI-FO 27, une cinquantaine de personnes (enseignants, parents d'élèves et élus) se sont rassemblées devant la DSDEN de l'Eure à l'appel de l'intersyndicale FO-FSU-UNSA pour réclamer des postes supplémentaires (remplaçant, RASED, ASH...) et les personnels nécessaires au département. Plusieurs écoles étaient représentées pour demander l'annulation d'une éventuelle fermeture de classe, sans pour autant que des délégations puissent être reçues par la DASEN ! Inacceptable !



Evreux

# POSTES : LE MINISTRE PREPARE UNE

**A** lors que les personnels (enseignants, AESH et PsyEN) subissent des conditions de travail dégradées dans les écoles du fait d'un chaos indescriptible engendré par les protocoles inapplicables et le manque de remplaçants, quelle rentrée leur concocte le ministre Blanquer ? Les instances qui se tiennent dans les départements, CTSD\* et CDEN\*, confirment l'analyse que le SNUDI-FO avait effectuée dès que les dotations avaient été connues suite au CTM\* du 15 décembre : le ministre est en train de préparer une rentrée 2022 catastrophique ! Jugez vous-même ! ■

## Le tour de passe-passe du ministre

**L**e ministre Blanquer annonce 1 965 équivalents temps pleins (ETP) de moyens d'enseignements supplémentaires dans le premier degré. Faut-il comprendre 1 965 créations de postes ?

Non ! Car à la rentrée 2022, la réforme de la formation initiale des enseignants, issue de la loi Blanquer, s'appliquera. Le temps de classe hebdomadaire pour les professeurs des écoles stagiaires sera dorénavant de 24h hebdomadaires devant élèves, soit un temps complet, au lieu de 12h hebdomadaires actuellement, c'est-à-dire un mi-temps.

Ainsi, en dépouillant les 4 050 stagiaires de leur formation en leur imposant de passer de mi-temps à temps complet en classe, le ministre récupère 2 025 ETP de moyens d'enseignements.

Le ministre annonce donc 1 965 ETP supplémentaires ... alors qu'il en récupère 2 025 sur le dos des professeurs des écoles stagiaires !

Ce sont donc 60 emplois d'enseignants du premier degré qui sont supprimés, et qui correspondent à la création de 60 postes d'inspecteurs de l'Education nationale notamment en lien avec « la poursuite des missions d'évaluations d'établissements ». Tout un programme... ■

\* CTSD : comité technique spécial départemental

\* CDEN : comité départemental de l'Education nationale

\* CTM : comité technique ministériel

## VAGUE DE COLÈRE A L'ÉDUCATION NATIONALE



Académie	Postes supplémentaires attribués à la rentrée 2021	"Moyens" supplémentaires attribués à la rentrée 2022
Aix-Marseille	190	100
Amiens	35	13
Besançon	0	0
Bordeaux	75	70
Clermont-Ferrand	10	8
Corse	0	6
Créteil	340	100
Dijon	0	0
Grenoble	25	21
Guadeloupe	0	0
Guyane	125	60
Lille	120	32
Limoges	0	0
Lyon	200	90
Martinique	0	0
Mayotte	155	120
Montpellier	140	115
Nancy-Metz	0	20
Nantes	59	37
Nice	95	65
Orléans-Tours	35	40
Normandie	25	15
Paris	10	0
Poitiers	0	8
Reims	0	0
Rennes	0	8
Réunion	135	25
Strasbourg	95	33
Toulouse	50	79
Versailles	350	170

## La rentrée Blanquer en chiffres

Alors que se tiennent les CTSD\* et les CDEN\*, voici les conséquences de la dotation Blanquer dans quelques départements :

- ▶ Corrèze : 12 fermetures de classes
- ▶ Côtes-d'Armor : 33 fermetures de classes
- ▶ Eure : 50 fermetures de classes
- ▶ Mayenne : 17 fermetures de classes
- ▶ Puy-de-Dôme : 42 fermetures de classes
- ▶ Rhône : 207 fermetures de classes
- ▶ Tarn : 21 fermetures de classes
- ▶ Hauts-de-Seine : 178 fermetures de classes
- ▶ Seine-Saint-Denis : 182 fermetures de classes
- ▶ Val-de-Marne : 163 fermetures de classes

# UNE RENTREE CATASTROPHIQUE !

SNUDI

FO

(à afficher en salle des maîtres)

## Que restera-t-il pour ouvrir des classes ?

**S**ur les 1 965 équivalents temps plein (ETP) annoncés par le ministre pour la prochaine rentrée grâce à son tour de passe-passe :

- 1 243 ETP seront consacrés à l'amélioration des décharges de direction (décharges à temps plein pour les écoles à partir de 12 classes, passage d'un quart à un tiers de décharge pour les écoles de 6 et 7 classes) ce qui constitue les deux tiers de la dotation supplémentaire annoncée par le ministre ;
- 35 ETP seront destinés aux expérimentations des contrats locaux d'accompagnement dans les académies d'Aix-Marseille, Lille et Nantes ;
- 25 ETP seront réservés à des unités d'enseignement autisme ou des « dispositifs d'autorégulation » ;
- sans compter les postes consacrés au dédoublement des grandes sections en éducation prioritaire actuellement en vigueur dans seulement 55,1 % des écoles.

Combien restera-t-il de postes pour ouvrir des classes, renforcer les brigades de remplaçants, créer des postes d'enseignants spécialisés ? ■

## LA SOLUTION MINISTÉRIELLE AUX CLASSES SURCHARGÉES



## Quid des enseignants spécialisés ?

**A**lors que se posent plus que jamais dans les classes des problèmes liés à l'inclusion scolaire systématique, à la non prise en charge des élèves en difficulté, les orientations ministérielles se retrouvent dans les choix opérés par les IA-DASEN au sein des départements dans les CTSD\* et CDEN\* :

- Aucune création, voire des suppressions de postes de RASED et de PsyEN ! Rien d'étonnant au moment où un rapport de l'inspection générale prévoit de transformer les missions des RASED de manière à ce que ces personnels ne s'occupent plus des élèves en difficulté mais deviennent des « coachs » chargés d'expliquer aux enseignants comment s'y prendre dans leur classe avec ces mêmes élèves !
- Aucune création, voire des suppressions de postes dans les ULIS et les établissements sociaux et médico-sociaux ! Alors qu'explose le nombre d'élèves dont les notifications MDPH préconisant une scolarisation ici en ULIS, là en établissement social ou médico-social, ne sont pas respectées, le ministre fait le choix du chaos en refusant d'ouvrir des postes dans ces structures, au détriment des besoins des élèves et des conditions de travail des personnels ! ■

## Le SNUDI-FO défend toutes les classes, tous les postes !

Devant la rentrée scolaire que prépare le ministre, le SNUDI-FO réaffirme toutes ses revendications :

- ▶ Recrutement dès maintenant d'enseignants sous statut à hauteur des besoins, par le réabondement des listes complémentaires, la mise en place de concours exceptionnels à Bac+3 !
- ▶ Ouverture de toutes les classes nécessaires lors des opérations de carte scolaire ! Aucune fermeture de classe !
- ▶ Création de postes d'enseignants spécialisés pour que chaque élève bénéficie de conditions d'enseignement adaptées à son handicap ou à ses difficultés ! Un RASED complet pour 800 élèves !
- ▶ Renforcement de toutes les brigades de remplacement, avec le maintien de la distinction entre ZIL et brigade départementale !
- ▶ Recrutement d'AESH en nombre suffisant pour que chaque élève soit accompagné à hauteur des besoins !

Le SNUDI-FO invite les personnels à se réunir dans les écoles, à lister précisément leurs besoins et à faire appel au syndicat pour prendre toutes les initiatives nécessaires pour obtenir satisfaction, y compris la grève ! ■

## actualités

# Des IA-DASEN contraints de reculer !

## Rhône

### Premier recul de l'IA-DASEN sur les temps partiels

**F**aute de postes et de personnels en nombre suffisant, l'IA-DASEN a annoncé aux organisations syndicales lors d'un groupe de travail en novembre 2021 une remise en cause du droit à temps partiel dans le département.

Désormais, le temps partiel sur autorisation ne pourrait plus être demandé que par des personnels ayant des enfants de 6 ans et moins (contre 16 ans et moins jusqu'à présent). Par ailleurs, la possibilité de solliciter un 80 % serait désormais réservée aux collègues bénéficiant d'un temps partiel de droit !

Le SNUDI-FO a immédiatement convoqué une réunion d'information syndicale sur temps de classe qui a réuni 45 enseignants et a proposé une initiative commune aux autres organisations syndicales : une pétition SNUDI-FO, SNUipp-FSU, SE-UNSA, SGEN-CFDT, CGT Educ'action et SUD Education réclamant le maintien des dispositions actuelles, mais aussi la création de postes et le réabondement de la liste complémentaire, a rapidement été signée par 1 800 collègues !

Alors que l'IA-DASEN avait publié sa circulaire la veille des vacances de Noël, une centaine de collègues se sont réunis devant la DSDEN mercredi 12 janvier, pour porter les signatures.

Lors du CHSCT du 18 janvier, l'IA-DASEN annonce finalement que les collègues ayant des enfants de 11 ans et moins pourront obtenir un temps partiel. Un premier recul à mettre au compte de la mobilisation !

Les représentants de la FNEC FP-FO ont alors immédiatement déposé un avis : « *Les membres du CHSCTD considèrent que la circulaire « temps partiels » publiée le 15 décembre 2021 modifie de manière significative les conditions de travail de nombreux enseignants. Les membres du CHSCTD demandent le rétablissement du droit au temps partiel sur autorisation pour élever un enfant de 16 ans et la possibilité de solliciter la quotité de 80 % sur autorisation.* »

Malheureusement, les représentants du SNUipp-FSU et du SE-UNSA, autres organisations représentées au CHSCT, se sont absentés. Pour autant, le SNUDI-FO n'entend pas lâcher et poursuivra ses interventions en direction de l'IA-DASEN. ■



## Val d'Oise

### L'IA-DASEN renonce à profiler les postes dédoublés !

**S**uite à la publication de la circulaire départementale concernant les GS, CP et CE1 dédoublés en REP et REP + qui deviendraient « à profil », le SNUDI-FO 95 s'est adressé à l'IA-DASEN.

En effet, le profilage des postes GS, CP et CE1 en éducation prioritaire installe une concurrence entre enseignants, une soumission toujours plus accrue aux « préconisations pédagogiques » et autres « accompagnements », et remet fondamentalement en cause les règles du mouvement ainsi que les prérogatives du conseil des maîtres pour la répartition des niveaux de classe. Inacceptable !

Face à cette attaque majeure et brutale, le SNUDI-FO 95 a invité les conseils des maîtres à se réunir en urgence et à exprimer leur opposition au profilage des postes. Il a proposé aux autres syndicats d'intervenir conjointement auprès de l'IA-DASEN.

Dans la motion proposée par le SNUDI-FO 95, on pouvait lire : « *Nous avons pris connaissance de la circulaire départementale concernant les "postes à profil" dans laquelle vous avez décidé d'intégrer les classes dédoublées de GS, CP et CE1 dites "100 % réussite". Les écoles en éducation prioritaire (et les organisations syndicales... accessoirement) découvrent ainsi depuis ce lundi 24 janvier que*

*les enseignants souhaitant exercer en GS, CP ou CE1 dans les écoles REP ou REP+ devraient candidater sur Colibri avec un CV et une lettre de motivation... avant le 31 janvier ! (...) Comment accepter que des collègues affectés à titre définitif, depuis de très nombreuses années pour certains, soient contraints de candidater avec CV et lettre de motivation pour continuer à exercer dans leur propre école ?! (...) Nous vous demandons expressément d'abandonner cette décision de profilage des classes de GS, CP et CE1 en éducation prioritaire.* »

Devant la colère, l'incompréhension et le désarroi dans les écoles de l'éducation prioritaire qui se sont exprimés par des dizaines et dizaines de motions d'écoles, l'IA-DASEN a reçu en urgence les syndicats.

Il a finalement cédé face à la seule revendication qui s'est exprimée parmi les organisations syndicales : « *abandonnez le profilage des GS, CP et CE1 !* »

Il n'y aura donc pas de profilage des postes pour les classes de GS, CP et CE1 en éducation prioritaire.

C'est gagné ! Seule la mobilisation collective paie, CQFD ! ■

## Le SNUDI-FO défend toutes les revendications !

### Vienne

#### Déni de démocratie à Châtelleraut !

**L**e vote à bulletin secret des conseils d'école de Châtelleraut, qui s'est tenu entre le 29 novembre et le 9 décembre, est unanime : les 15 conseils d'école de la commune se sont tous prononcés de manière très nette pour un passage à 4 jours à la rentrée de septembre 2022, correspondant au scénario 2 proposé par la mairie.

Lassés de subir les contraintes et les conséquences néfastes des rythmes scolaires depuis plusieurs années, les enseignants et les représentants de parents d'élèves ont clairement écarté le scénario 1 à 4,5 jours de la mairie : le rejet des décrets Peillon et Hamon est total.

Pourtant, jeudi 27 janvier 2022, le conseil municipal a répondu par le mépris démocratique en votant un scénario très majoritairement rejeté de semaine scolaire à 4 jours et demi !

Les enseignants, les AESH, mais aussi les parents d'élèves sont outrés : ils veulent qu'on leur explique, ils veulent rencontrer le maire, ils veulent que le vote des conseils d'école soit respecté maintenant !

Un rassemblement soutenu par le SNUDI-FO a ainsi eu lieu jeudi 3 février à midi devant la mairie de Châtelleraut : 70 enseignants, AESH et parents d'élèves étaient présents pour exprimer leur incompréhension aux représentants élus des habitants de Châtelleraut, témoigner et expliquer la réalité du terrain visiblement ignorée des élus. Les manifestants ont exigé un nouveau vote confirmant les engagements pris auprès des enseignants et des parents d'élève, à savoir le respect de la consultation des conseils d'école.



Une délégation composée de deux enseignants, deux parents d'élèves, et d'un représentant du personnel FO a été reçue par les élus. Après 1h30 de discussion, la délégation a formulé nettement sa revendication : il faut un nouveau conseil municipal qui entende nos arguments, nos témoignages et revöie son vote ! Refus catégorique des représentants du maire de Châtelleraut !

Le SNUDI-FO 86 appelle les collègues de Châtelleraut à se réunir pour discuter de la suite ! La question de la grève est posée. Le SNUDI-FO 86 soutiendra toute mobilisation sur cette question et s'adresse en urgence à l'IA-DASEN. ■

### Côtes-d'Armor

#### Non aux "e.remplaçants" !

**A**lors que la DSDEN des Côtes-d'Armor annonce un minimum de 20 et un maximum de 37 professeurs des écoles absents non remplacés quotidiennement depuis le 3 janvier, l'IA-DASEN vient de décider de diminuer encore plus le nombre de remplaçants dans les classes en créant des « pôles de e.remplaçants » à partir du lundi 17 janvier.

Dix remplaçants titulaires départementaux qui effectuaient des remplacements dans les écoles, devront « assurer le remplacement à distance en respectant les programmes sans connaissance de la progression exacte de la classe. L'objectif est d'assurer le lien avec l'école tous les jours. Le travail portera sur les fondamentaux français et mathématiques. »

Voici ce que la direction académique propose aux « e.remplaçants » d'écrire aux parents qui se retrouvent avec leurs enfants, du fait du manque de remplaçants : « je m'engage à vous contacter quotidiennement par courriel ou par un autre moyen et à vous adresser quelques activités que votre enfant pourra réaliser dans la journée, je l'espère, de façon autonome afin de maintenir les compétences acquises à l'école. »

Le SNUDI-FO des Côtes-d'Armor s'est immédiatement adressé à l'IA-DASEN :

« Votre décision de transformer 10 remplaçants titulaires départementaux qui allaient dans les écoles, en e.remplaçants est la conséquence du manque de personnels voulue par le ministre. Comme nous ne cessons de le répéter depuis le début de la crise sanitaire, il faut un plan d'urgence pour l'École. (...) »

Les 11 recrutements de PE contractuels que vous annoncez sont d'une part très insuffisants en terme de nombre d'autant plus que vous décidez que 10 remplaçants ne vont plus dans les écoles, et d'autre part nous exigeons que les collègues soient recrutés sous statut : recrutement de 37 PE pris dans la liste complémentaire au CRPE 2021, abondée si nécessaire.

En tout état de cause, le SNUDI-FO des Côtes-d'Armor vous demande de mettre fin immédiatement aux pôles de e.remplaçants, et de procéder au recrutement des remplaçants nécessaires pour le bon fonctionnement de chaque école, afin qu'aucun élève ne soit renvoyé chez lui au mépris du droit à l'instruction. » ■

## AESH

Appel de la 5<sup>e</sup> Convention nationale AESH

**L**a 5<sup>e</sup> Convention nationale des AESH, réunie le 19 janvier, se félicite des 76 connexions et de la création de nouveaux comités dans les départements, souvent avec les organisations syndicales FSU, FNEC FP-FO, CGT éducation, SUD éducation, SNCL. Elle remercie la présence de la FNEC FP FO, de la FCPE et d'associations de parents d'élèves en situation de handicap. (...)

Nous étions nombreux et nombreuses en grève le 13 janvier à l'appel de la quasi-totalité des organisations syndicales de l'Education nationale avec la FCPE, qui a été un véritable succès. Face à la grève massive, messieurs Castex et Blanquer ont tenté d'éteindre l'incendie. Pour autant aucune réelle annonce n'a été faite. Le premier ministre et Blanquer ne répondent pas aux revendications :

- les protocoles inapplicables sont maintenus ;
- aucune création de postes, ni d'enseignants, ni d'AESH n'est annoncée pour laisser réellement les classes ouvertes, pour permettre à tous d'exercer notre métier et pour améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement des élèves ;
- rien n'a été annoncé sur l'augmentation des salaires. Le salaire des AESH n'a pas été évoqué (...)

Dans ces conditions, la convention nationale des AESH appelle les AESH à être en grève le 27 janvier, journée de mobilisation interprofessionnelle sur les salaires à l'appel des confédérations FO, CGT, FSU, Solidaires et des organisations de jeunesse, à participer aux manifestations et à porter haut nos revendications :

- un vrai salaire, parce que c'est un vrai métier, une réelle revalorisation salariale ainsi que les différentes primes (informatique, REP/REP+...);
- un vrai statut de la Fonction publique ;
- l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens ;
- une vraie formation ;
- la création de tous les postes d'AESH nécessaires pour que tous les enfants bénéficient de leur accompagnement ;
- la création de brigades de remplaçants AESH.

La grève massive du 13 janvier a fragilisé le ministre et le gouvernement, une brèche est ouverte pour faire aboutir nos revendications. Il faut y aller ! ■

## Val-de-Marne

## Les AESH en grève illimitée !

**J**uste avant les vacances de décembre, tous les AESH du 94 ont reçu des avenants de la DSDEN.

Ces avenants auraient des conséquences négatives sur les conditions de travail des AESH s'ils étaient mis en œuvre.

Lors d'une réunion intersyndicale le 8 décembre, les AESH ont réaffirmé leurs revendications pour l'abandon des avenants remettant en cause leurs droits, pour des garanties écrites de la DSDEN sur les 21 heures, les 2 établissements maximum et la prise en compte du second emploi.



Les 70 AESH présents à l'AG organisée en RIS le 4 janvier au matin avec les organisations syndicales ont fait le constat que le ministre, et sa représentante dans le département, restent sourds à leurs revendications malgré les engagements oraux de la DSDEN et ont décidé la grève à partir du 10 janvier !

Depuis le 10 janvier, les AESH du Val de Marne sont donc en grève illimitée avec le soutien des Unions départementales CGT, FO, la FSU et Solidaires.

Ils et elles ont décidé d'aller manifester au ministère mardi 8 février à 14h pour exiger :

- le retrait des avenants qui leur imposent des temps partiels payés 57 % du SMIC, c'est-à-dire à peine 160 euros de plus que le RSA et plus de 300 euros en dessous du seuil de pauvreté, avec une heure de travail gratuite à partir de septembre 2022 ;
- l'abandon des PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) imposant aux AESH de couvrir 10 à 15 écoles ou établissements du second degré. Ces affectations susceptibles de varier en cours d'année signifient qu'un grand nombre d'AESH sera contraint à la démission, ne pouvant plus tenir le second emploi (souvent cantine, centre de loisirs) qui leur permet de survivre ;
- un statut de fonctionnaire ;
- un vrai salaire à temps complet pour 24h par semaine.

Le SNUDI-FO soutient leur décision d'aller manifester ce 8 février devant le ministère de l'Education nationale pour faire valoir leurs revendications, avec l'appui des syndicats FO de la fédération de l'enseignement de la région parisienne (FNEC FP-FO des académies de de Créteil, Paris et Versailles) et des organisations syndicales CGT, SUD et FSU. ■

## conditions de travail

## Gestion des remplaçants

**A**u prétexte d'améliorer l'efficacité du remplacement, les IA-DASEN de Côte-d'Or et d'Indre-et-Loire annoncent la modification de la gestion du remplacement, sur consignes du ministre.

Ainsi, en Côte-d'Or, l'IA-DASEN a décidé de transférer la gestion des absences imprévisibles des circonscriptions vers la DSDEN. Les absences prévisibles transiteront toujours par les circonscriptions qui les adresseront au pôle de la DSDEN...

Les personnels et syndicats ont été mis devant le fait accompli et les demandes de CHSCT-D ont été refusées par l'IA-DASEN. Trois semaines après la mise en place, le bilan est sans appel : changements d'affectations multiples durant la journée (jusqu'à trois, quatre fois), pas de pause méridienne, nombreuses erreurs, remplaçants angoissés, dégradation des conditions de travail des personnels administratifs... Un avis unanime a été adopté en CTSD exigeant l'abandon du pôle.

En Indre-et-Loire, l'IA-DASEN vient de présenter une expérimentation allant dans le même sens, la gestion des ZIL devenant centralisée à la DSDEN, laissant une secrétaire pour deux circonscriptions et amorçant une probable fusion des ZIL et des brigades départementales.

Le SNUDI-FO 37 a immédiatement fait part de son opposition à ce projet qui menace les conditions de travail des personnels et s'articule avec les projets ministériels de fusion des corps d'inspection en janvier 2023. Les IEN perdraient la prérogative de gestion des écoles, gestion qui retombera sur les directeurs d'école dans le cadre de la loi Rilhac, ce qui menacerait de fait l'existence des circonscriptions.

Andjaro, pôles de remplacement : tous les collègues (remplaçants, directeurs, adjoints...) sont concernés par ces réformes : c'est bien l'architecture de l'école de la République actuelle qui est en jeu avec le Grenelle du ministre dont la menace de disparition des circonscriptions.

Le SNUDI-FO 37 a réuni les remplaçants et un appel à se rassembler devant la préfecture lors du CDEN mardi 22 février a été lancé. ■



Dijon

## Equipes mobiles d'appui à la scolarisation

**L'**article 25 de la loi « pour une école de la confiance » créant les PIAL précise que ceux-ci « constituent des pôles ressources à destination de la communauté éducative ; ils associent à cet effet des professionnels de santé et les gestionnaires des établissements et services médico-sociaux ».

Dans le cadre des comités nationaux de suivi de l'École inclusive, les ministres Blanquer et Cluzel ont imposé la mise en place d'équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS) dans tous les départements à la rentrée 2021.

Ces EMAS sont constituées de personnels d'établissements médico-sociaux restructurés pour s'adapter à de nouvelles missions de conseil et d'accompagnement des personnels dans les établissements scolaires.

Dans les départements, les fiches de saisine des EMAS sont en cours de publication.

Ainsi dans la fiche de présentation de l'EMAS de l'Ain, l'objectif est explicite. Il y est bien précisé : « attention, aucune intervention directe auprès de l'élève. » Dans un autre département, la plaquette de l'EMAS prend soin de préciser qu'elle propose « des prestations d'appui indirectes au service des équipes éducatives et pédago-

giques au sein des établissements scolaires pour prévenir les ruptures de parcours d'élèves, en situation de handicap, avec ou sans notification MDPH. »

Une de ses missions est d'« accompagner les professionnels dans leurs réflexions sur l'accueil et les besoins d'enfants en situation de handicap et les aider à construire des réponses adaptées (outils, pistes de réflexion, etc.) »

Plutôt que de rouvrir les places manquantes dans les établissements médico-sociaux ou dans les structures spécialisées, le ministre articule sa politique d'évaluation permanente avec son École inclusive.

Plutôt que d'offrir les soins dont devraient bénéficier les élèves les plus fragiles, le ministre poursuit la destruction de l'enseignement spécialisé et propose l'accompagnement incessant des personnels faisant peser sur eux la responsabilité de situations ingérables. Le ministre envisage la même logique pour les RASED.

Le SNUDI-FO revendique le maintien des prises en charge des élèves et le retrait des dispositifs d'accompagnement des personnels. ■

## Abandon de la loi Rilhac !

**L**e 13 décembre 2021, l'Assemblée nationale a définitivement voté la proposition de loi Rilhac « *créant la fonction de directrice ou de directeur d'école* » qui a été intégrée dans le Code de l'éducation aux articles L 411-1, L 411-2 et L 411-4.

L'article L 411-1 introduit la « *délégation de compétences de l'autorité académique* » et l'« *autorité fonctionnelle* » pour les directeurs et directrices d'école, ainsi que le rôle décisionnaire du conseil d'école !

En effet, l'article L 411-1 confirme que le directeur ou la directrice d'école « *bénéficie d'une délégation de compétences de l'autorité académique* » et « *dispose d'une autorité fonctionnelle* ».

Cet article du Code de l'éducation confirme également le rôle décisionnaire du conseil d'école. Là où la version précédente indiquait « *Le directeur de l'école préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative et donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire* », le Code de l'Éducation précise désormais « *Le directeur de l'école préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative, entérine les décisions qui y sont prises et les met en œuvre* ».

Le conseil d'école ne donnerait plus des avis, mais prendrait des décisions, charge au directeur de les appliquer. Celui-ci deviendrait ainsi l'employé d'un conseil d'école d'un nouveau type.

L'article L 411-2 introduit un nouveau calcul des décharges de direction et la mise en place d'un « *avancement accéléré au sein de leur corps* » pour les directeurs et directrices d'école.

Cet article précise en effet que les directeurs et directrices d'école bénéficient d'une décharge « *déterminée en fonction du nombre de classes et des spécificités de l'école* » ouvrant ainsi la porte à des décharges attribuées à la tête du client par les IA-DASEN et à moyens constants.

L'article L411-4 impose que les directeurs soient responsables de la mise en œuvre du plan particulier de mise en sureté (PPMS).

Ainsi, s'il précise que le plan pour parer aux risques majeurs est établi conjointement par l'autorité académique (dont, rappelons-le, directeur détient désormais une délégation de compétences) et la commune, cet article continue à confier sa diffusion et sa mise



en œuvre au directeur... Le PPMS n'est toujours pas intégré au plan communal de sauvegarde (PCS) comme le revendique le SNUDI-FO.

Le gouvernement vise la destruction de notre statut et du fonctionnement actuel des écoles en transformant les directeurs d'école en supérieurs hiérarchiques soumis aux pressions des IA-DASEN et des acteurs locaux.

L'expérimentation Macron à Marseille, où dans 59 écoles expérimentales, le directeur ferait partie d'une commission chargée de recruter les adjoints via des postes à profil, confirme et aggrave cette logique.

Pour le SNUDI-FO, les choses sont claires : votée ou pas, la loi Rilhac, tout comme l'expérimentation Macron à Marseille, doit être abandonnée ! ■

### Le SNUDI-FO revendique :

- ▶ L'abrogation de la loi Rilhac ainsi que l'abandon de l'expérimentation à Marseille !
- ▶ L'augmentation des décharges pour toutes les directions ! Pas une école sans décharge hebdomadaire !
- ▶ Une aide administrative statutaire dans toutes les écoles !
- ▶ Une réelle amélioration indiciaire : 100 points d'indice pour tous !
- ▶ L'allègement des tâches des directeurs et le respect du décret de 1989 sur la direction d'école !

## Un peu d'histoire : la genèse des conseils d'école

### Les premiers comités de parents

**E**dgar Faure avait donné le ton dès après mai 1968 en lançant l'offensive de la « participation », avec l'élection de conseils incluant des personnes extérieures à l'université chargés de gérer les établissements. Les universités étaient les premières visées. Presque dix ans plus tard, en 1977, le ministre René Haby présente une réforme visant à la « modernisation » du service public. Il s'agissait « d'ouvrir l'école sur la vie », de « promouvoir une rénovation pédagogique ».

Les inspecteurs de circonscription les plus zélés, parfois en collaboration avec certains dirigeants syndicaux, organisaient la chasse aux instituteurs rebelles aux « innovations ». Pour contraindre les enseignants à se soumettre, René Haby lance la grande idée des comités de parents.

Les attributions des comités de parents restent modestes. Mais pour Haby et les « rénovateurs », l'essentiel est, à cette étape,

d'installer la structure. Le comité de parents peut quand même, contre ou sans l'avis des enseignants, faire modifier par l'inspecteur de circonscription les heures d'entrée et de sortie ; il a son mot à dire pour ce qui concerne l'organisation d'activités de soutien aux élèves en difficulté ; il peut organiser des garderies. Mais, l'autogestion de l'école publique se heurte à l'hostilité du plus grand nombre. Les instituteurs continuent de privilégier les relations individuelles avec les familles, ce qui convient parfaitement à l'immense majorité des parents.

Le secrétaire général du syndicat majoritaire, le Syndicat National des Instituteurs (SNI), qualifie la contre-réforme Haby « de plus grave attaque contre l'école publique depuis Pétain ». Cette caractérisation indique qu'au sommet du syndicat qui rassemble à l'époque environ 80 % des instituteurs, on n'est pas dupe. Mais aucune initiative n'est organisée pour s'y opposer. De nombreux enseignants boycottent ces réunions. ■

### De Haby à Jospin

**L'**échec relatif de la « réforme » Haby ne désespère pas les rénovateurs. Dès juin 1978, le ministre Beullac remet le couvert. Il veut étendre les compétences du conseil d'école. Il peut compter sur une large campagne de presse contre l'École publique et ses maîtres accusés d'être repliés sur eux-mêmes, protégés par un statut qui leur garantit « l'emploi à vie ».

Désormais, le conseil d'école pourra être consulté sur la gestion matérielle et financière de l'école, le nombre et la composition par niveau des classes, les conditions d'intégration des élèves handicapés, l'organisation des classes de découverte, le choix des manuels scolaires. A nouveau, les dirigeants du SNI ne réagissent pas et n'en finissent pas de décevoir leur base.

Haby, Beullac ... et les autres se heurtent toujours à une difficulté incontournable : la résistance majoritaire des personnels. Tant que le statut n'a pas été suffisamment entamé, les « co-construteurs » des contre-réformes n'avancent guère.

Il faudra plus d'une décennie pour que le ministre Jospin porte un nouveau coup en rendant obligatoire la participation aux conseils d'école.

### Et maintenant ?

**L**a loi Rilhac constitue un bouleversement sans précédent du fonctionnement de l'École.

Au moment où le ministre s'apprête à fusionner les différents corps d'inspection et supprimer le corps des IEN en 2023, la délégation de compétences et l'autorité fonctionnelle transforment les directeurs en contremaîtres aux ordres des conseils d'école et des potentats locaux.

Comme tous les ministres de la V<sup>e</sup> République, le ministre Blanquer utilise le conseil d'école pour tenter de placer les enseignants sous tutelle, pour tenter de briser les résistances aux « réformes ».

### AUTOÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS



Mais bien sûr, l'offensive de Lionel Jospin ne met pas un terme à la résistance qui a impérativement besoin, pour être efficace d'une puissante fédération FO de l'enseignement, la FNEC FP-FO

Bien au contraire, elle persuade un grand nombre d'enseignants, jusque-là hésitants, de retrouver le chemin des Bourses du travail et le syndicalisme confédéré. ■

Les « syndicats » qui accompagnent, voire « co-construisent » les contre-réformes réclament toujours plus de « participation », toujours plus de pouvoir pour les conseils d'école. C'est logique.

Pour le SNUDI-FO et sa fédération la FNEC FP-FO, ce qui est à l'ordre du jour, ce n'est pas de discuter des décrets d'application de la loi Rilhac, mais c'est d'organiser la mobilisation pour imposer son abandon. La question de la grève, la grève pour gagner, est plus que jamais d'actualité. ■

## carrière

# Mouvement 2022 : le SNUDI-FO informe

**D**ans le cadre de la 3<sup>e</sup> campagne de mouvement départemental avec le logiciel/application mvt1d, le ministère a présenté des évolutions techniques et fonctionnelles qui s'inscrivent dans sa volonté d'affecter un maximum de collègues dès le premier tour dans le cadre de la loi de transformation de la Fonction publique dont le SNUDI-FO revendique l'abrogation.

La grande nouveauté réside dans le fait qu'il n'y aura plus deux écrans mais un seul écran. Le « vœu large » et le « MUG » (2<sup>e</sup> écran) n'existent plus et sont remplacés par le « vœu groupe ».

Les lignes directrices de gestion (LDG) académiques définiront un cadre pour le contenu de ces « vœux groupe », laissant la liberté aux IA-DASEN de les composer ensuite dans les départements.

Pour chaque « vœu groupe », l'enseignant pourra voir la liste des postes qui composent ce groupe. Il pourra, s'il le souhaite, modifier leur ordre. Il y aura toujours deux cas de figure : les participants obligatoires et les participants facultatifs.

Les participants facultatifs pourront faire des vœux précis et/ou des « vœux groupe ». Les participants obligatoires pourront faire des vœux précis s'ils le souhaitent mais seront obligés de faire un certain nombre de « vœux groupe ».

Malgré notre intervention, le ministère maintient qu'un non-participant obligatoire pourrait être affecté à titre définitif sur un poste vacant de façon aléatoire.

Le ministère confirme que le barème reste l'élément principal de départage. L'algorithme, pour attribuer les postes regarde d'abord les priorités, puis le barème, puis le rang de vœu, puis le sous-rang de vœu (« vœux groupe »), puis les critères de départage définis par les départements. Ces derniers ne sont pour autant pas obligatoires dans les LDG.

Le critère de départage lié à l'âge disparaît. En dernier ressort, le dernier départage sera un tirage au sort !

Cette année, les départements pourront proposer entre 30 et 60 vœux. Le SNUDI-FO a demandé à ce que le nombre de vœux proposés puisse être augmenté, sans pour autant imposer aux collègues un nombre de vœux minimum.

Face à la complexité des opérations du mouvement, nous invitons chaque participant à solliciter l'aide du SNUDI-FO ! ■



LE SYNDICAT, FIL D'ARIANE  
DE VOTRE MUTATION

## Classe exceptionnelle : des modifications...

**L**e ministère a présenté au comité technique ministériel du 26 janvier son projet de décret relatif à la classe exceptionnelle. La FNEC FP-FO a rappelé son opposition constante à l'évaluation PPCR dont elle dénonce l'arbitraire à tous les niveaux et son refus des « accompagnements » PPCR qui se multiplient.

### Passage de l'accès fonctionnel de 80 à 70 %

Jusqu'à présent, lors des opérations de promotions à la classe exceptionnelle, 80 % des collègues étaient promus par accès fonctionnel (8 années d'exercice sur des missions particulières) et 20 % l'étaient à l'ancienneté (aux échelons 6 ou 7 de la hors-classe). La répartition sera désormais de 70 % - 30 %.

Le ministère confirme ainsi que ce critère discriminant, qui écarte des promotions des personnels qui n'occuperaient pas les fonctions les plus « méritantes », pose problème.

### Raccourcissement de la durée de service de 8 ans à 6 ans pour l'accès fonctionnel

Désormais 6 années sur les missions particulières seront exigées et non plus 8, entraînant une masse plus importante de promouvables et donc une possibilité de sélection accrue par la hiérarchie. Rappelons qu'à partir de 2023, le nombre de collègues à la classe exceptionnelle sera plafonné à 10 % du corps.

Avec l'évaluation PPCR, le nombre de personnels partant à la retraite après une carrière complète au grade et à l'échelon terminal de leur corps devient très minoritaire, ce que nous contestons.

La FNEC FP-FO a rappelé sa revendication constante d'abrogation de cette évaluation PPCR arbitraire et son exigence de promotions basées majoritairement sur l'ancienneté où chaque agent qui aurait effectué une carrière complète pourrait partir à la retraite à l'échelon terminal de son corps. ■

## Je me syndique au SNUDI-FO pour l'année 2022 !

Pour être mis en contact avec votre syndicat départemental et vous syndiquer, vous pouvez renvoyer ce coupon au SNUDI-FO : SNUDI-FO, 6-8 rue Gaston Lauriau, 93513 Montreuil Cedex ou par mail [snudi@fo-fnecfp.fr](mailto:snudi@fo-fnecfp.fr)

Nom : ..... Prénom : .....  
Département : .....  
Téléphone : ..... Adresse e-mail : .....